

DIRECTION GENERALE
Département Inspection Contrôle Qualité

Affaire suivie par : Nelly SANSBERRO
Mél : ars-corse-inspection-contrôle@ars.sante.fr
Références à rappeler : 2026/ICQ/002

LRAR : 1A 146 809 1990 3

LA DIRECTRICE GENERALE

A

EHPAD CASA SERENA
1 RUE CASANOVA D'ARACCIANI
20110 PROPRIANO

Par son représentant légal

AJACCIO, le 21 janvier 2026

Objet : Transmission des mesures correctives définitives à la suite du contrôle sur pièces de votre établissement

Pièce-jointe : Tableau des mesures correctives définitives

Par courrier du 16 octobre 2023, je vous informais de l'engagement d'un contrôle sur pièces concernant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement que vous dirigez sur le fondement des articles L.1431-2, L.6116-1, L.6116-2 du Code de la Santé Publique (CSP) et de l'article L.313-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Ce contrôle avait pour objectif de vérifier les éléments pouvant attester que l'organisation mise en place était de nature à garantir la santé, la sécurité ou le bien-être physique et moral des personnes accueillies à travers l'analyse des éléments suivants : le fonctionnement global de la structure, l'organisation de la prise en charge et le respect des outils de la loi 2002-2.

Le rapport de la mission d'inspection ainsi que mon courrier vous présentant les mesures correctives envisagées vous ont été transmis dans le cadre d'une procédure contradictoire. A l'issue de cette dernière, vous avez souhaité apporter des réponses par courrier du 23 mai 2024.

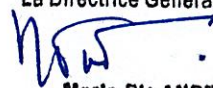
Dans le prolongement de cette procédure, les services de la direction du médico-social ont poursuivi des échanges réguliers avec votre établissement tout au long de l'année 2025, afin d'assurer le suivi des actions engagées et d'accompagner leur mise en œuvre.

Je vous précise que le détail des mesures levées et maintenues est adjoint au présent courrier

Je vous rappelle que, conformément au Code des relations entre le public et l'administration, le rapport est désormais communicable.

Je vous remercie de votre mobilisation et votre engagement au bénéfice de la qualité des accompagnements organisés en faveur des résidents de votre établissement

Pour la Directrice Générale de l'ARS de Corse,
Et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe


Marie-Pie ANDREANI